Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2014

==========

1. **ACCEPTATION du préavis 41/2014**

   concernant l'adoption du PPA "Sous-la-Ville" et du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire en lien avec les parcelles comprises dans le périmètre du plan partiel d'affectation "Sous-la-Ville".

2. **ACCEPTATION du préavis 42/2014**

   concernant une demande de crédit de CHF 299'000.- pour une nouvelle conduite d'eau sous pression. Bouclage dans le secteur "Sous-la-Ville".

3. **ACCEPTATION du préavis 43/2014**

   concernant
   - l'autorisation de créer la Fondation du Bois de Chênes
   - l'autorisation de confier le Bois de Chênes à la Fondation du Bois de Chênes en droit de superficie pour une période de 25 ans, renouvelable tacitement ou dénonciation à préciser
   - une demande de crédit de CHF 50'000.- pour le capital initial de la Fondation du Bois de Chênes

4. **ACCEPTATION du préavis 45/2014**

   concernant les comptes de l'exercice 2013

5. **ACCEPTATION du préavis 46/2014**

   concernant le rapport de gestion 2013 de la municipalité.

1272 Genolier Tél. 022 366 86 30 Fax 022 366 11 62 greffe.genolier@bluewin.ch

6. Election du Président du Conseil Communal

Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Est élu : **Monsieur Denis MATTHEY**
A l'unanimité par acclamation

7. Election du Vice Président du Conseil Communal

Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Est élue : **Madame Malt MEYLAN**
A l'unanimité par acclamation

8. Election de 5 membres de la commission des finances au bulletin secret.

Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Sont élus :
M. André DARMON
M. Frédéric LUTHY
M. Peter PAYNE
M. Jean-François VEZ
M. Adrian VON WYL
A l'unanimité par acclamation

9. Election de 5 membres de la commission de gestion au bulletin secret.

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Sont élus :
M. Charles-Bernard BOLAY
M. Geoffrey GEISSMANN
M. Olivier GIRARDET
Mme Marie PATRIK
Mme Patrizia WEBB
A l'unanimité par acclamation

10. Election de 2 scrutateurs au scrutin de liste

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Sont élus :
M. Richard CUENOUD
Mme Evelyne ROTH
A l'unanimité par acclamation

11. Election de 2 scrutateurs suppléants au scrutin de liste

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Sont élus :
Mme Ivana JATON
Mme Sabine KLEIN
A l'unanimité par acclamation

Genolier, le 12 juin 2014

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Denis Matthey

Conseil Communal * Commune de Genolier * CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey